



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JUIN 2008

Etaient présents : Monsieur Olivier LAPIERRE, Maire ; Monsieur Eddy VALADIER, Monsieur Patrick AGNIEL, Madame Catherine SOL, Monsieur Claude CIURO, Madame Dominique NOVELLI, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Rolande THELENE, Madame Alice MATTERA, Monsieur Serge GILLI, Adjoints au Maire ; Monsieur Lucien TUR, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Francis TUDELA, Madame Berta PEREZ, Madame Catherine HARTMANN, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Nicolas FLORES, Madame Ludivine CLAVEL, Mademoiselle Charlotte CHAMPION, Monsieur Daniel ANIORT, Monsieur Alain GAIDO, Madame Aline SANCHEZ, Madame Rachel BASTIDE, Madame Laurence MASSOL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Daniel MASSEBIEAU, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, excusés : Monsieur Raymond CRIQUET, Madame Audrey RIQUIER, Monsieur Paul BADRE, Monsieur Samuel SERRE, Conseillers Municipaux (qui avaient donné pouvoir respectivement à Madame Catherine SOL, Monsieur Patrick AGNIEL, Madame Aline SANCHEZ, Madame Nadia ARCHIMBAUD), Madame Pascale BERTAUD, Conseillère Municipale.

\* \* \*

**Monsieur LE MAIRE** remercie les membres présents et, l'assemblée étant en nombre pour délibérer, déclare la séance ouverte.

Puis, il invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

**Madame Lauris PAUL**, désignée, prend place au Bureau en qualité de secrétaire de séance.

\* \* \*

**Monsieur LE MAIRE** indique à l'assemblée qu'à la suite de la création d'un poste de Directeur de Cabinet, il a le plaisir de présenter Monsieur Nicolas BALMELLE qui est nommé dans cette fonction ; ce dernier vient de CHATEAURENARD où il exerçait des fonctions similaires.

**Monsieur LE MAIRE** souhaite la bienvenue à Monsieur BALMELLE de la part de tout le Conseil Municipal ainsi que de lui-même.

\* \* \*

**Monsieur LE MAIRE** intervient à propos des délais de diffusion des comptes-rendus du Conseil Municipal, notamment celui du 20 mai 2008.

Ce compte-rendu qui peut être considéré comme un véritable procès verbal exhaustif des débats tenus, est effectué par lecture directe de bandes par le rédacteur (plus de trois heures d'enregistrement).

Il est donc évident que la consistance du travail effectué est à la dimension des délais nécessaires à la remise de ce document aux Conseillers Municipaux.

Ceci est d'autant plus vrai que la dactylographie d'un document qui titre plus de quarante pages consécutives est effectuée au sein de la Direction Générale des Services qui fait face également à de nombreuses autres tâches administratives qui doivent être exécutées dans des délais rapides.

**Monsieur LE MAIRE** indique que le procès verbal de la séance du 20 mai est d'ores et déjà rédigé et soumis à sa lecture et qu'il sera distribué à partir du 6 juin.

\* \* \*

En ce qui concerne les questions orales posées par Monsieur Daniel ANIORT lors de la séance du 20 mai 2008, ces dernières seront répondues pour le prochain Conseil Municipal prévu fin juin. En effet, la présente séance est une séance complémentaire à la séance du 20 mai dernier.

Monsieur ANIORT rétorque que la présente séance du Conseil Municipal doit être considérée comme une nouvelle séance dans la mesure où l'ordre du jour comprend l'examen et le vote d'une motion, ce qui n'était pas prévu lors du Conseil Municipal du 20 mai.

En outre, la liste des organismes pour lesquels il convient de procéder à des désignations en termes de représentation du Conseil Municipal comprenait, en date du 20 mai, trente organismes alors qu'il s'agit aujourd'hui de travailler sur vingt-neuf.

Monsieur ANIORT précise qu'il posera donc en fin de séance la question orale déposée dans les délais prescrits, même si celle-ci doit être répondue lors du Conseil Municipal de fin juin.

**Monsieur LE MAIRE** donne un accord de principe à la demande de Monsieur ANIORT.

\* \* \*

**Monsieur LE MAIRE** répond ensuite à une demande de Monsieur Alain GAIDO concernant le local mis à la disposition des conseillers municipaux qui n'appartiennent pas à la majorité.

Ce local est en cours de rénovation, notamment en ce qui concerne la mise en électricité, étant entendu que les peintures ont été refaites à neuf et que ces travaux doivent être achevés d'ici peu, ce qui permettra aux conseillers municipaux concernés d'utiliser ce local rapidement.

**Monsieur LE MAIRE** précise que ce local sera doté d'un matériel informatique en cours d'installation, notamment au niveau des branchements nécessaires.

\* \* \*

**Monsieur LE MAIRE** propose ensuite à l'assemblée de démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal, et notamment le vote, si elle le souhaite à main levée, des représentants de la Commune au sein des vingt-neuf organismes listés, ce qui accélèrera le processus.

**Monsieur LE MAIRE** énonce le nom des personnes désignées dans chacun des organismes, à savoir :

Questions de 1 à 29- Désignations des représentants de la Commune au sein de différents organismes :

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

### **I. Association syndicale autorisée d'assainissement des marais du Cougourlier**

Monsieur ANIORT intervient pour indiquer que parmi les vingt-neuf organismes, associations, offices ou syndicats, plusieurs assemblées générales se sont d'ores et déjà tenues, ce qui laisse entendre que ces assemblées générales ont fait la connaissance de leurs élus respectifs de manière prématurée, et que, s'il y a eu constitution de bureaux, par voie d'élections, on peut s'interroger sur les conditions statutaires dans lesquelles ces élections ont eu lieu, dans la mesure où les instances réunies n'étaient pas toutes légalement constituées.

**Monsieur LE MAIRE** répond qu'il faut considérer que certains organismes, c'est le cas notamment de l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports, se doivent de mettre le pied à l'étrier le plus rapidement possible compte tenu des dossiers pendants, il s'agit notamment de la période des fêtes de SAINT-GILLES.

**Monsieur LE MAIRE** rappelle que cet organisme comprend trois collègues, deux qui ressortent du milieu associatif et le troisième qui permet aux élus du Conseil Municipal de le représenter.

**Monsieur LE MAIRE** donne la parole à Monsieur Alex DUMAGEL qui précise, en ce qui concerne l'Office de Tourisme, que les réunions qui ont d'ores et déjà eu lieu sont des réunions corrélatives à la démission des personnes au sein des instances dirigeantes de cet organisme.

**Monsieur DUMAGEL** confirme que la proximité des vacances et la tenue de la Fête du Sport début septembre ont nécessité la mobilisation d'un certain nombre de personnes au sein de l'O.M.J.S. de manière à préparer cette fête de façon anticipée à l'élection des représentants du Conseil Municipal.

Monsieur ANIORT répond qu'il ne comprend pas que le Conseil Municipal soit réuni ce soir pour désigner les représentants élus au sein du collège prévu à cet effet par les statuts alors que, dans la réalité, les désignations proposées au Conseil sont de fait déjà effectuées, comme vient de l'indiquer Monsieur DUMAGEL.

**Monsieur DUMAGEL** répond qu'à l'issue du vote qui va se dérouler le collège sera recomposé dans le droit fil de la décision du Conseil Municipal.

Monsieur GAIDO intervient pour dire qu'au-delà de ce vote qui mettra en place les personnes que souhaite la majorité, il n'en demeure pas moins que le procédé n'est pas très élégant et entaché, sans doute, d'illégalité.

Monsieur GAIDO confirme les propos de Monsieur ANIORT et indique qu'il n'est pas question de stigmatiser les conséquences de tels comportements qui méritent toutefois d'être signalés.

**Monsieur DUMAGEL** précise que le collège qui est composé de personnes élues par le Conseil Municipal n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée générale puisqu'il s'impose de fait par l'élection au sein des organes dirigeants par le Conseil Municipal.

Monsieur ANIORT confirme que les sept membres concernés ont d'ores et déjà été désignés et que la liste de ces personnes a été dressée.

**Monsieur DUMAGEL** indique que cette nomination préalable ne peut pas être considérée comme officielle du fait qu'aucune confirmation n'a été donnée à la Préfecture et que l'élection qui va intervenir au sein du Conseil Municipal sera la seule prise en compte.

**Monsieur LE MAIRE** reprend ensuite le fil des questions sur les autres organismes qui ont fait l'objet de remarques de la part de Monsieur ANIORT.

Il s'agit notamment de l'Association des Festivités. Cette question a été effectivement enlevée de l'ordre du jour dans la mesure où les statuts initiaux ont fait l'objet d'une demande de modification auprès de la Préfecture en 2004, modification qui avait pour objet de ne plus faire figurer dans les statuts l'obligation de nommer des élus du Conseil Municipal au sein des instances dirigeantes de cette association.

Les services de Monsieur Le Préfet ont été interrogés en ce sens et, faute d'avoir obtenu à ce jour, une réponse, cette question a été enlevée de l'ordre du jour.

Monsieur ANIORT fait remarquer que l'Association des festivités est une association qui reçoit une subvention importante (de l'ordre de 110 000 euros) et qu'une association qui reçoit une telle subvention doit faire l'objet d'une convention de mission.

**Monsieur LE MAIRE** confirme cette affirmation puisque le seuil au-delà duquel il convient de passer une convention de mission est fixé réglementairement à 23 000 euros et que plusieurs autres associations sont concernées.

Il est bien entendu que ces conventions de mission seront préparées en temps utile pour respecter ces dispositions et présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Daniel MASSEBIEAU intervient pour abonder les propos de Monsieur ANIORT en indiquant que les associations qui perçoivent une subvention importante doivent compter parmi leurs instances de fonctionnement des élus représentant le Conseil Municipal.

**Monsieur LE MAIRE** répond que les statuts dont il est débattu sont des statuts qui ont été mis en place il y a plusieurs années et qu'il convient d'examiner les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Monsieur MASSEBIEAU rétorque que les statuts peuvent être modifiés.

**Monsieur LE MAIRE** en est parfaitement d'accord, mais, avant de les modifier, il convient de réfléchir aux conditions dans lesquelles ces derniers doivent être modifiés par rapport à l'existant.

**Monsieur LE MAIRE** revient ensuite à la désignation du représentant du Conseil Municipal au conseil syndical de l'Association syndicale autorisée d'assainissement des marais du Cougourlier et soumet la désignation de Monsieur Claude CIURO directement au vote.

Monsieur ANIORT intervient pour demander si les groupes n'appartenant pas à la majorité ont la possibilité de proposer des candidats.

**Monsieur LE MAIRE** indique qu'il pensait qu'un accord avait été trouvé dans son bureau pour que la personne désignée par lui-même soit proposée directement au vote dès lors qu'il n'y avait qu'un seul représentant à élire, mais il ne voit pas d'inconvénient à ce que les groupes n'appartenant pas à la majorité présentent également des candidats.

Monsieur GAIDO intervient pour rappeler qu'il avait signalé à Monsieur VALADIER, 1<sup>er</sup> adjoint, que, par souci de démocratie, il était de bon aloi de proposer aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité la possibilité de présenter des candidats, quand bien même le résultat des élections n'a pas permis à ces derniers d'accéder aux rangs de l'exécutif.

Il n'en demeure pas moins que la position des élus n'appartenant pas à la majorité n'est pas sous le coup d'un dictat et que la démocratie exige que ces derniers puissent proposer des candidats au-delà des accords qui ont pu être passés.

**Monsieur LE MAIRE** répond que, jusqu'à présent, il ne peut pas lui être opposé un quelconque processus de dictat et que, bien au contraire, il y a eu de sa part une volonté d'ouverture.

Monsieur MASSEBIEAU intervient pour indiquer qu'il partage le même souci sur le plan de la démocratie que Monsieur GAIDO mais qu'il ne sera candidat, pour ce qui le concerne, à aucune des structures qui doivent être examinées ce soir non pas parce que ces dernières manquent d'intérêt mais tout simplement parce que les structures qui l'intéressaient figuraient parmi celles où un conseiller d'opposition ne peut être élu.

Monsieur MASSEBIEAU s'abstiendra donc pour chacun des votes qui seront proposés.

**Monsieur LE MAIRE** remercie Monsieur MASSEBIEAU de confirmer ce qu'il lui a dit en tête à tête.

**Monsieur Claude CIURO** candidat présenté par le Groupe Majoritaire est désigné par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au conseil syndical de l'Association syndicale autorisée d'assainissement des marais du Cougourlier (23 voix Pour) - Monsieur Paul BADRE présenté par le groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

## **2. Association de préfiguration et d'étude pour la démoustication du Delta du Rhône**

**Monsieur Frédéric BRUNEL et Monsieur Samuel SERRE** sont désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein de l'Association de préfiguration et d'étude pour la démoustication du

Delta du Rhône (25 voix Pour) – Monsieur Alain GAIDO et Madame Laurence MASSOL présentés par le groupe de Monsieur GAIDO obtiennent 6 voix, et 1 abstention.

Monsieur ANIORT prend la parole pour s'interroger sur les signatures apposées sur la feuille d'émargement. En effet, il estime qu'à l'endroit des votes POUR il conviendrait de modifier le libellé en indiquant "émargement" ou "pour émargement" de telle sorte de ne pas créer un doute sur le choix de l'élu qui a fait l'objet du vote.

Monsieur Michel NADAL, Directeur Général des Services, intervient à la demande de Monsieur Le Maire pour préciser que le nombre de voix obtenues par chacun des candidats ressort sur le premier feuillet tel qu'il aurait pu être voté à bulletin secret puisque, pour la première désignation, le représentant de la majorité Monsieur CIURO a obtenu 23 voix, le représentant du groupe minoritaire a obtenu 6 voix, et 3 abstentions.

Monsieur ANIORT est d'accord sur le décompte des voix consignées pour chaque candidat, mais il conviendrait que le deuxième feuillet soit une liste d'émargement.

Un accord est trouvé sur la proposition de Monsieur ANIORT.

### **3. Association "Gard Initiative"**

**Madame Rolande THELENE**, candidate présentée par le Groupe majoritaire, est désignée pour représenter la Commune au sein de l'association "Gard Initiative" (23 voix Pour) – Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

### **4. Association gardoise pour la promotion du tourisme fluvial**

**Monsieur Serge GILLI**, candidat présenté par le Groupe majoritaire, est désigné pour représenter la Commune au sein de l'association gardoise pour la promotion du tourisme fluvial (23 voix Pour) – Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

**Monsieur Eddy VALADIER** intervient à nouveau sur le mode de présentation du feuillet porté à la signature des élus après vote de la délibération pour indiquer que ce document mal fait devra à l'avenir être présenté comme une simple feuille d'émargement et propose dans un premier temps de raturer la première ligne, à savoir *les mentions Pour-Contre-Abstentions-Refus de vote* pour lever toute ambiguïté ultérieure.

## **5. Association Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole**

**Madame Catherine SOL et Monsieur Samuel SERRE** sont désignés pour représenter la Commune au sein de l'Association Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole (25 voix Pour) – Madame Laurence MASSOL et Monsieur Paul BADRE présentés par le Groupe de Monsieur GAIDO obtiennent 6 voix, et 1 abstention.

## **6. Association pour la gestion du Centre social et culturel de SAINT-GILLES "La Croisée"**

**Mesdames Alice MATTERA, Catherine SOL, Catherine HARTMANN, Danielle DECIS, Aline SANCHEZ** sont désignées en qualité de membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'Association pour la gestion du Centre social et culturel de SAINT-GILLES "La Croisée".

**Madame Rolande THELENE, Messieurs Raymond CRIQUET, Lucien TUR, Madame Berta PEREZ, Monsieur Paul BADRE** sont désignés en qualité de membres suppléants (29 voix Pour) et 3 abstentions.

## **7. Centre hospitalier universitaire de Nîmes**

**Monsieur Eddy VALADIER** candidat proposé par le Groupe Majoritaire est désigné pour siéger au conseil d'administration du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes (23 voix Pour) – Madame Aline SANCHEZ candidate présentée par le Groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

## **8. Collège Jean Vilar**

**Mesdames Dominique NOVELLI, Alice MATTERA, Monsieur Daniel ANIORT** sont désignés pour participer au conseil d'administration du Collège Jean Vilar (29 voix Pour) et 3 abstentions.

## **9. Etablissement d'enseignement catholique "Ecole Li Cigaloun"**

**Madame Dominique NOVELLI** candidate proposée par le Groupe Majoritaire est désignée pour siéger au conseil d'administration de l'établissement d'enseignement catholique "Ecole Li Cigaloun" (23 voix Pour) – Monsieur Paul BADRE candidat proposé par le Groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

## **10. Maison de retraite "Les Jonquilles"**

**Monsieur Olivier LAPIERRE, Mesdames Alice MATTERA et Aline SANCHEZ** sont désignés pour siéger au conseil d'administration de la Maison de Retraite "Les Jonquilles" (29 voix Pour) et 3 abstentions.

## **11. Maison du Tourisme**

**Madame Pascale BERTAUD, Messieurs Serge GILLI, Alex DUMAGEL, Madame Rachel BASTIDE** sont désignés pour siéger au conseil d'administration de la Maison du Tourisme (29 voix Pour) et 3 abstentions.

## **12. Cellule d'analyse des risques et d'information préventive (C.A.R.I.P.)**

**Monsieur Lucien TUR** candidat présenté par le Groupe Majoritaire est désigné pour siéger à la Cellule d'Analyse des risques et d'information préventive (C.A.R.I.P.) (23 voix Pour) – Monsieur Paul BADRE candidat présenté par le groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions).

## **13. Comité de jumelage entre les Communes d'ALTOPASCIO (Italie) et SAINT-GILLES-DU GARD**

**Messieurs Patrick AGNIEL, Serge GILLI, Mesdames Charlotte CHAMPION, Lauris PAUL**, candidats présentés par le Groupe Majoritaire sont désignés pour siéger au Conseil d'administration du Comité de jumelage entre les Communes d'ALTOPASCIO (Italie) et SAINT-GILLES DU GARD (23 voix Pour) – Madame Rachel BASTIDE candidate proposée par le Groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions).

## **14. Comité des œuvres sociales du personnel communal (C.O.S.)**

**Mesdames Rolande THELENE, Alice MATTERA, Catherine SOL, Monsieur Eddy VALADIER**, candidats présentés par le Groupe Majoritaire sont désignés pour siéger au Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales du personnel communal (23 voix Pour) – Mesdames Aline SANCHEZ et Laurence MASSOL proposées par le Groupe de Monsieur GAIDO obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

*La présidence de la séance est momentanément assurée par Monsieur Eddy VALADIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

## **15. Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.)**

**Monsieur Serge GILLI**, candidat présenté par le Groupe Majoritaire est désigné pour siéger au comité local d'information et de concertation (23 voix Pour) – Monsieur Paul BADRE, candidat présenté par le Groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

## **16. Comité Technique Paritaire**

**Monsieur Olivier LAPIERRE, Madame Rolande THELENE, Messieurs Jean-Pierre GARCIA, Francis TUDELA, Madame Catherine HARTMANN**, candidats proposés par le Groupe Majoritaire sont désignés en qualité de titulaires pour siéger au Comité Technique Paritaire.

**Madame Dominique NOVELLI, Monsieur Eddy VALADIER, Mesdames Berta PEREZ, Danielle DECIS, Monsieur Lucien TUR**, candidats proposés par le Groupe Majoritaire sont désignés en qualité de membres suppléants.

23 voix Pour - Madame Aline SANCHEZ et Monsieur Alain GAIDO obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

*Monsieur LE MAIRE reprend la présidence de la séance*

#### **17. Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise**

**Monsieur Serge GILLI (titulaire) et Monsieur Raymond CRIQUET (suppléant)** candidats présentés par le Groupe Majoritaire sont désignés pour représenter la Commune au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Camargue gardoise (23 voix Pour) – Messieurs Paul BADRE et Daniel ANIORT, candidats présentés par le Groupe de Monsieur GAIDO, obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

#### **18. Commission Locale d'Information et de Surveillance du site SITA FD à Bellegarde**

**Monsieur Frédéric BRUNEL (titulaire) et Monsieur Raymond CRIQUET (suppléant)**, candidats présentés par le Groupe Majoritaire sont désignés pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'information et de surveillance du site SITA FD à Bellegarde (23 voix Pour) – Monsieur Paul BADRE et Madame Laurence MASSOL, candidats présentés par le Groupe de Monsieur GAIDO, obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

#### **19. Commission d'évaluation des charges à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole**

**Monsieur Eddy VALADIER (titulaire) et Monsieur Raymond CRIQUET (suppléant)**, candidats présentés par le Groupe Majoritaire sont désignés pour représenter la Commune à la commission d'évaluation des charges de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole. (23 voix Pour) – Messieurs Daniel ANIORT et Alain GAIDO obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

#### **20. Conseils d'école des écoles publiques de la Commune**

**Madame Dominique NOVELLI**, candidate présentée par le Groupe Majorité, est désignée pour représenter la Commune aux conseils d'école des écoles publiques de la Commune (23 voix Pour) - Monsieur Daniel ANIORT, candidat présenté par le Groupe de Monsieur GAIDO, obtient 6 voix, et 3 abstentions.

#### **21. Désignation d'un Conseiller Municipal chargé des questions de défense.**

**Monsieur Nicolas FLORES** est désigné (23 voix Pour) – Monsieur Paul BADRE, Candidat présenté par le Groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

## **22. Fédération française des villes oléicoles**

**Monsieur Claude CIURO**, proposé par le Groupe Majoritaire est désigné pour représenter la Commune au sein de la Fédération française des villes oléicoles (23 voix Pour) – Madame Laurence MASSOL présentée par le Groupe de Monsieur GAIDO obtient 6 voix, et 3 abstentions.

## **23. Groupe de travail concernant le schéma de mise en valeur de la mer Rhône Camargue**

**Monsieur Serge GILLI (titulaire) et Monsieur Frédéric BRUNEL (suppléant)**, candidats proposés par le Groupe Majoritaire, sont désignés pour représenter la Commune au sein du Groupe de travail concernant le schéma de mise en valeur de la mer Rhône Camargue (23 voix Pour) – Monsieur Daniel ANIORT et Madame Aline SANCHEZ, présentés par le Groupe de Monsieur GAIDO, obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

## **24. Comité directeur de l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (1<sup>er</sup> collège)**

**Messieurs Alex DUMAGEL, Jean-Pierre GARCIA, Madame Pascale BERTAUD, Messieurs Lucien TUR, Denis DELCAMP, Florent DOSSARD, Serge ZANAZZO**, proposés par le Groupe Majoritaire, sont désignés pour siéger au sein du premier collège de l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (23 voix Pour) – Messieurs Daniel ANIORT, Paul BADRE, Alain GAIDO, Mesdames Laurence MASSOL, Rachel BASTIDE, Aline SANCHEZ obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

## **25. Association "Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi" (P.L.I.E.)**

**Mesdames Rolande THELENE (titulaire) et Catherine HARTMANN (suppléante)** sont désignés pour représenter la Commune à l'association "Plan local pour l'insertion et l'emploi" (23 voix Pour) – Mesdames Laurence MASSOL et Aline SANCHEZ, proposées par le Groupe de Monsieur GAIDO, obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

## **26. Comité syndical du syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard**

**Messieurs Serge GILLI (titulaire) et Frédéric BRUNEL (suppléant)** proposés par le Groupe Majoritaire sont désignés pour représenter la Commune au Comité syndical du syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (23 voix Pour) – Monsieur Paul BADRE et Daniel ANIORT, proposés par le Groupe de Monsieur GAIDO obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

## **27. Union des grandes villes de tradition camarguaise**

**Monsieur Patrick AGNIEL et Madame Ludivine CLAVEL (titulaires) et Monsieur Nicolas FLORES (suppléant)**, proposés par le Groupe Majoritaire, sont désignés pour représenter la Commune au sein de l'Union des grandes villes de tradition camarguaise (23 voix Pour) – Mesdames Rachel BASTIDE et Aline SANCHEZ, présentées par le Groupe de Monsieur GAIDO obtiennent 6 voix, et 3 abstentions.

## **28. Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Nîmes Garons**

**Monsieur Frédéric BRUNEL (titulaire) et Madame Nadia ARCHIMBAUD (suppléante)** sont désignés pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Nîmes Garons (25 voix Pour) – Monsieur Paul BADRE et Monsieur Daniel ANIORT, présentés par le Groupe de Monsieur GAIDO obtiennent 6 voix, 1 abstention.

## **29. Syndicat intercommunal d'assainissement agricole de la région du canal de navigation de Beaucaire**

**Monsieur Serge GILLI et Madame Nadia ARCHIMBAUD** sont désignés pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'assainissement agricole de la région du canal de navigation de Beaucaire (25 voix Pour) – Madame Rachel BASTIDE et Monsieur Alain GAIDO obtiennent 6 voix, 1 abstention.

## **30. MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AU MAINTIEN DE L'ACTIVITE AEROPORTUAIRE CIVILE ET MILITAIRE DE NIMES GARONS**

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

**Monsieur LE MAIRE** donne lecture du texte de cette motion :

"Depuis quelques jours, diverses déclarations font état d'une menace de fermeture de la base aéronavale de Nîmes –Garons.

Il est indispensable que nous soyons tous fortement mobilisés pour manifester, auprès des autorités compétentes, notre refus de voir une telle opération se réaliser, compte tenu des conséquences dramatiques que cela aurait pour l'ensemble de notre territoire.

Depuis sa création en 1961, cette base n'est pas seulement un acteur majeur de la politique de défense, c'est aussi un élément central de développement économique.

L'activité civile de l'aéroport de Nîmes – Garons est indissociable de l'existence de la base militaire.

C'est pourquoi sa fermeture aurait pour conséquence immédiate la suppression de près de 5 200 emplois.

Elle entraînerait en outre la perte de 300 millions d'euros annuels de retombées économiques et touristiques sur un vaste territoire.

Le Conseil Municipal de Saint-Gilles ne peut rester inactif face à la menace qui pèse sur la base aéronavale et l'Aéroport de Nîmes – Garons ; c'est pourquoi il s'inscrit dans une motion pour la défense de la base et les intérêts des populations concernées, pour le maintien de l'activité de l'aéronavale et du trafic aéroportuaire, dans leur dimension actuelle".

La présente délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Au terminé de l'exposé de Monsieur LE MAIRE, Monsieur Alain GAIDO prend la parole et rappelle à Monsieur Le Maire qu'il avait demandé l'autorisation d'adresser publiquement un communiqué accompagnant le vote de cette motion et souhaite en donner lecture.

**Monsieur LE MAIRE** autorise Monsieur GAIDO à donner lecture de ce communiqué.

*"Depuis plusieurs mois, les rumeurs de fermeture de la base de Nîmes Garons se sont faites entendre jusqu'au plus haut de nos autorités locales civiles et militaire*

*Déjà, lors de la pré validation du Plan d'Exposition au Bruit, les élus des communes limitrophes du terrain d'aviation ont clairement marqué leur désapprobation face à l'amputation foncière conséquente, mettant déjà certainement en porte à faux, la survie de la base.*

*Raisonnablement, convenons qu'un terrain d'aviation sans bruit n'existe pas. Le problème porterait donc sur seulement quinze jours d'entraînement des avions Rafale, certes très bruyants.*

*Tous ces fait concomitants amènent une question : Existe-t-il une relation de cause à effet entre la très récente venue des Rafales, le Plan d'Exposition au Bruit, les enjeux fonciers, la stratégie de certains élus et la décision de fermer la Base ?*

*L'hiver dernier, l'intervention des Sénateurs socialistes gardois auprès du Ministre de la Défense a été sollicitée par la section socialiste de SAINT-GILLES en liaison étroite avec l'intersyndicale des personnels civils de la Base. Sans résultat.*

*Aujourd'hui, le réveil tardif des élus U.M.P. et la majorité présidentielle, semble enfin s'être amorcé, alors même que certains élus proches de ce dossier, avaient notifié des fins de non-recevoir à l'intersyndicale des personnels civils de la Base.*

*Enfin, pour justifier ce refus de concertation (particulièrement souligné par le Maire de Nîmes) et de dialogue social, pour écarter toute contestation, le Gouvernement et le Ministre de la Défense se réfugient derrière la légitimité présidentielle. Belle leçon de démocratie.*

*Face à la brutalité des décisions qui s'annoncent destructrices d'emplois et du tissu social gardois, j'appelle tous les élus saint-gillois de cette assemblée, à voter en faveur de cette motion, ce que vous venez de faire, à manifester aussi leur soutien aux personnels de la Base de Nîmes Garons, à ceux des emplois induits et de nous faire entendre des représentants de l'Etat, du Ministère de la Défense et du Président de la République pour le non démantèlement des installations aéroportuaires".*

Il est précisé que le document écrit remis par Monsieur GAIDO dont il a donné lecture en séance est intitulé "Remarque liminaire de Paul BADRE à la motion n° 2008-06-30".

Monsieur Alain GAIDO termine en apportant ses conclusions personnelles :

*"Voilà, Monsieur Le Maire, la contribution d'un citoyen responsable, ancien sous-officier, marin de la Base, aujourd'hui Conseiller Municipal, membre du groupe socialiste.*

*Et pour conclure cette contribution à votre motion municipale, j'émettrai ce vœu.*

*Devant cette situation très préoccupante, nous souhaiterions, dans la mesure de vos possibilités, Monsieur Le Maire, que vous mettiez en place une commission chargée d'évaluer au mieux, les retombées d'une telle catastrophe pour SAINT-GILLES.*

*Une commission qui nous semble indispensable pour gérer et prévoir l'avenir de SAINT-GILLES en termes économiques (emplois, recettes fiscales et autres) ainsi qu'au niveau des différents équipements municipaux et autres dommages collatéraux.*

*Merci pour cette motion, Monsieur Le Maire,  
Merci pour toutes les futures actions et mesures utiles que vous prendrez".*

**Monsieur LE MAIRE** prend acte de ce communiqué, remercie sincèrement Monsieur GAIDO.

**Monsieur LE MAIRE** précise qu'il est intervenu personnellement auprès des plus hautes autorités de l'Etat en adressant un courrier à la Présidence de la République, dont copie a été adressée à Monsieur Le Chef du Gouvernement, Madame La Ministre de l'Intérieur et à Monsieur Le Ministre de la Défense

**Monsieur LE MAIRE** précise que ce courrier n'est pas le rendu du texte de la motion mais une réflexion qui fait entendre que le sud du département du Gard n'avait pas besoin de cette déconvenue, puisqu'il s'agit d'un drame économique et social.

**Monsieur LE MAIRE** précise en outre que le problème du Plan d'Exposition au Bruit n'est pas directement lié aux *Rafales* dans la mesure où ses dispositions rentrent dans le cadre des normes européennes qui s'imposent aux états membres.

Dire également que le P.E.B. est considéré à Nîmes comme trois fois plus élevé qu'à Montpellier touche les limites de l'inacceptable.

Monsieur Daniel ANIORT prend acte des courriers de Monsieur LE MAIRE et souhaite avoir copie des réponses qui lui seront adressées.

**Monsieur LE MAIRE** propose ensuite à l'assemblée de distribuer en séance une pétition d'un Comité de défense mis en place via le Syndicat mixte de l'aéroport.

\* \* \* \* \*

Monsieur ANIORT intervient ensuite pour poser la question orale qui a été déposée aux fins d'être lue en séance du 5 juin.

*"Monsieur Le Maire,*

*Les fins de mandats sont souvent marquées par des décisions qui prennent appui (c'est ce qu'ils disent) sur le domaine de l'urgence.*

*Mais il est reconnu que les grands projets qui engagent l'aménagement de notre commune devraient faire l'objet de temps de réflexion où les élus locaux entendraient et s'appuieraient sur les remarques des associations, des habitants riverains, des techniciens..., temps de réflexion soumis au principe de la participation, de la transparence afin d'arriver à des décisions acceptées par une très large majorité de la population.*

*La zone d'implantation de la future station d'épuration anime discussions et interrogations.*

*Le projet lancé en fin de mandat par Nîmes Métropole et les anciens élus (dont certains font encore partie de votre majorité) ne fait pas l'unanimité.*

*Monsieur Le Maire, vous êtes ami de Monsieur FOURNIER (Président de Nîmes Métropole) et ça doit faciliter les choses !*

*Nous vous demandons :*

- *d'intervenir auprès de lui pour suspendre les procédures d'implantation de ce projet dans la zone d'Espeyran,*
- *d'envisager très rapidement une réflexion locale avec les partenaires cités ci-dessus.*

*D'autres espaces devraient se libérer dans les prochains mois à proximité de l'actuelle station d'épuration.*

*Et même si les compétences d'eau et d'assainissement sont portées par Nîmes métropole, les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois doivent pouvoir donner un avis sans laisser les élus communautaires décider seuls à leur place.*

*Cette pause, cette réflexion permettront de mieux apprécier l'avenir de cette zone de petite Camargue et l'évolution de notre commune.*

*Dans l'attente, veuillez accepter, Monsieur Le Maire, nos cordiales salutations."*

**Monsieur LE MAIRE** prend acte des questions qui ont été posées en indiquant à nouveau que ces questions seront répondues lors du Conseil Municipal qui se tiendra fin juin.

La séance est levée à 22 heures 30

\* \* \* \*